



EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU' :

En vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a établi, le 22 novembre 2017, le calendrier de ses séances ordinaires en 2018, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard, Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts, à 19 h 15 et aux jours suivants:

| | | | |
|-------|------------|----------|--------------|
| Lundi | 15 janvier | Lundi | 9 juillet |
| Lundi | 12 février | Lundi | 10 septembre |
| Lundi | 12 mars | Mardi | 9 octobre |
| Lundi | 9 avril | Mercredi | 28 novembre |
| Lundi | 14 mai | Lundi | 10 décembre |
| Lundi | 11 juin | | |

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE TRENTIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,


Sébastien Lévesque

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sébastien Lévesque, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en en affichant une copie au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie et à Cap-Seize, le 30 novembre 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce trentième jour de novembre deux mille dix-sept.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,


Sébastien Lévesque